

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° VI-3</b> <b>20SGADL0136</b>

**SEANCE DU**  
**19 NOVEMBRE 2020**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>58</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>13 novembre 2020</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>20 novembre 2020</b>

<b>OBJET :</b> <b>Rapport annuel sur le prix et la</b> <b>qualité du service public de gestion</b> <b>des déchets ménagers et assimilés</b> <b>2019</b>
---

<b>Nombre de Conseillers ayant pris</b> <b>part au vote : 70</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>pour : 70</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant</b> <b>abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 12</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 1</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MIL VINGT, le 19 novembre à seize heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain BALLOT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

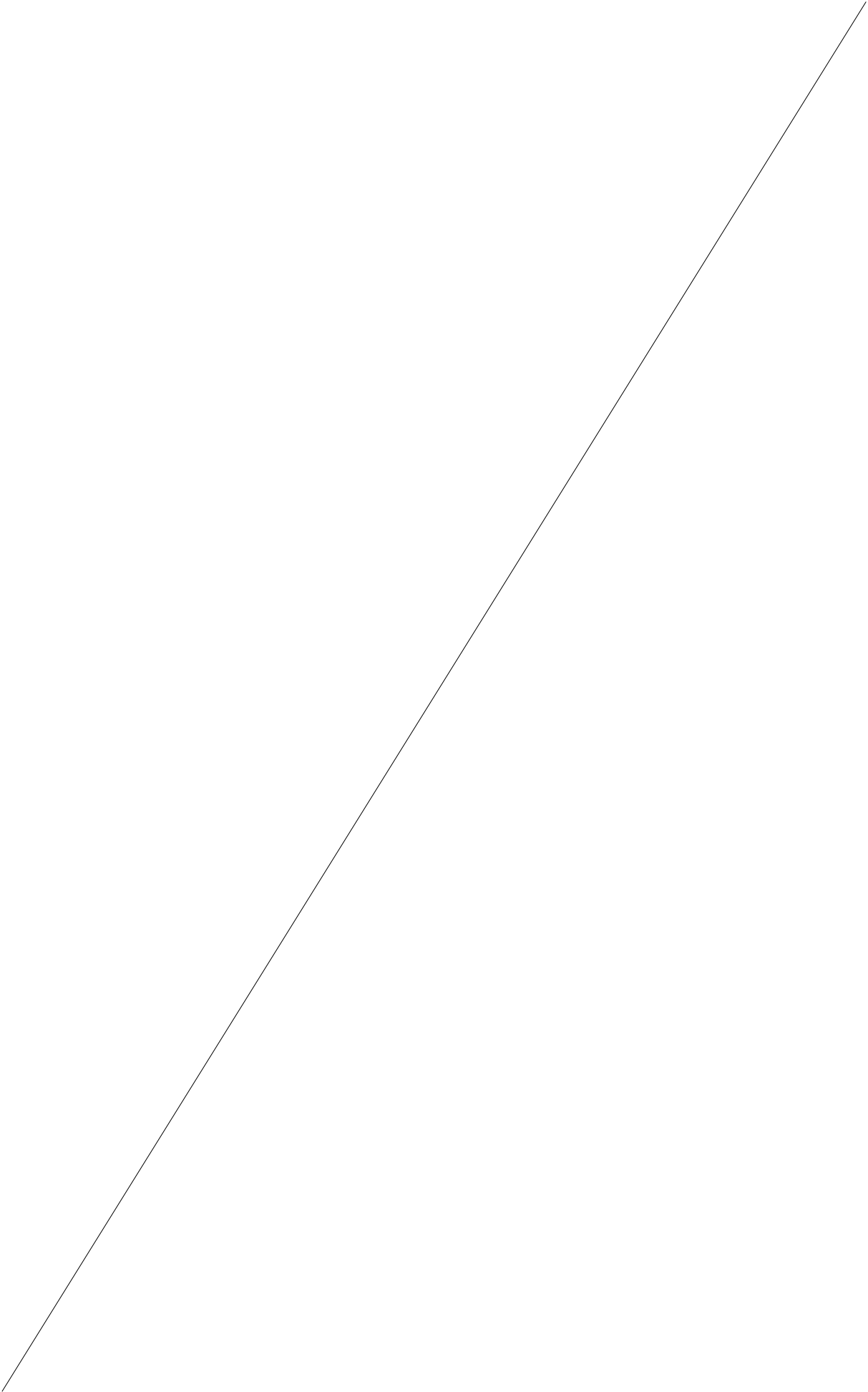
**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Frédéric MARASCIA  
M. VERNOCHE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)  
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
M. LACOUR (pouvoir à M. Gérard DURAND)  
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
Mme MORAND (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
M. GOMET (pouvoir à M. Jérémy PINTO)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Bedhra MEGHERBI)  
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)  
M. REPY (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)  
M. DURAND (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Pascale FALLOURD



Le rapporteur expose :

« En application de l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, le président de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau présente chaque année à l'assemblée délibérante, un document détaillant les caractéristiques de ce service.

Le rapport, joint en annexe, présente pour l'année 2019 :

- Le territoire et les compétences de la collectivité en matière de collecte, de traitement et d'élimination des déchets ;
- Les indicateurs techniques relatifs aux infrastructures, aux équipements, aux personnels, aux tonnages et aux types de déchets collectés ;
- Les indicateurs financiers rendant compte des dépenses (personnel, fonctionnement et investissements) et des modalités de financement du service.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à Monsieur le Préfet pour information.

Ce rapport est également porté à la connaissance du public selon les conditions prévues par l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (mise à disposition au siège de la CUCM dans les 15 jours suivant la présentation du rapport à l'assemblée, information du public par tout moyen de publicité au choix du président).

Il est également présenté à la commission consultative des services publics locaux.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De prendre acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de gestion des déchets ménagers pour l'année 2019.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 20 novembre 2020  
et publié, affiché ou notifié le 20 novembre 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Jean-François JAUNET



### Les faits marquants

34 nouveaux points d'apport volontaires en 2019 pour l'habitat collectif et pour les communes soit 273 PAV pour 17% des foyers.

Fin du programme Zéro déchet, zéro gaspillage (3 ans), mais la CUCM a décidé de poursuivre et développer ses actions par la création d'un service prévention (recrutement de 2 agents).

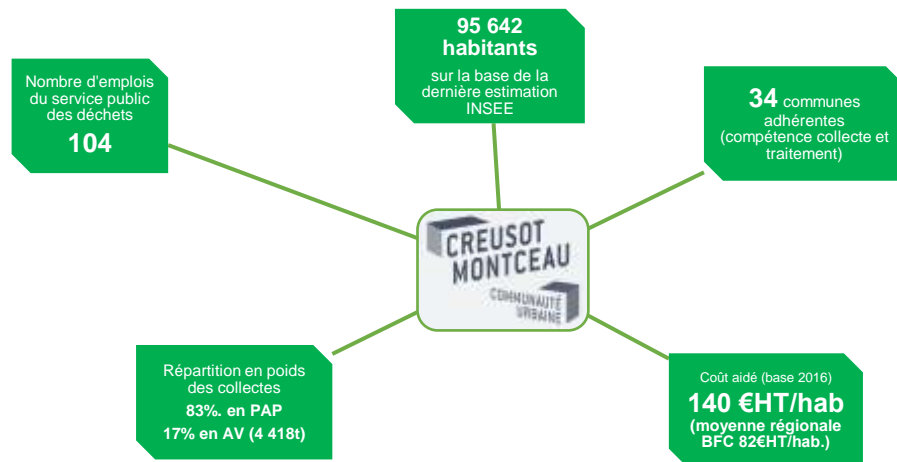
Poursuite des actions de sensibilisation :

- Formation compostage broyage ;
- opération commerces éco-engagés ;
- Sensibilisation des communes à la gestion différenciée des espaces verts.

Un audit technique et financier a été réalisé sur l'unité de traitement confié à Creusot Montceau Recyclage dans le cadre de la préparation à l'appel à projet « extension des consignes de tri » et en préparation de la fin du contrat de délégation de service public fin 2020.

Un accompagnement spécifique a également été offert à 8 communes volontaires autour de la gestion différenciée des espaces verts, pour leur permettre de réduire leur production de déchets verts dans une logique d'éco-exemplarité.

## 1 IDENTITÉ DE LA COLLECTIVITÉ



La CUCM possède la compétence collecte et traitement des déchets.

La collecte est réalisée en régie par 66 agents avec 21 camions-bennes et 6 véhicules de remplacement. Cette collecte en porte-à-porte comprend les ordures ménagères et la collecte sélective (papiers, cartons, emballages métalliques et plastiques recyclables).

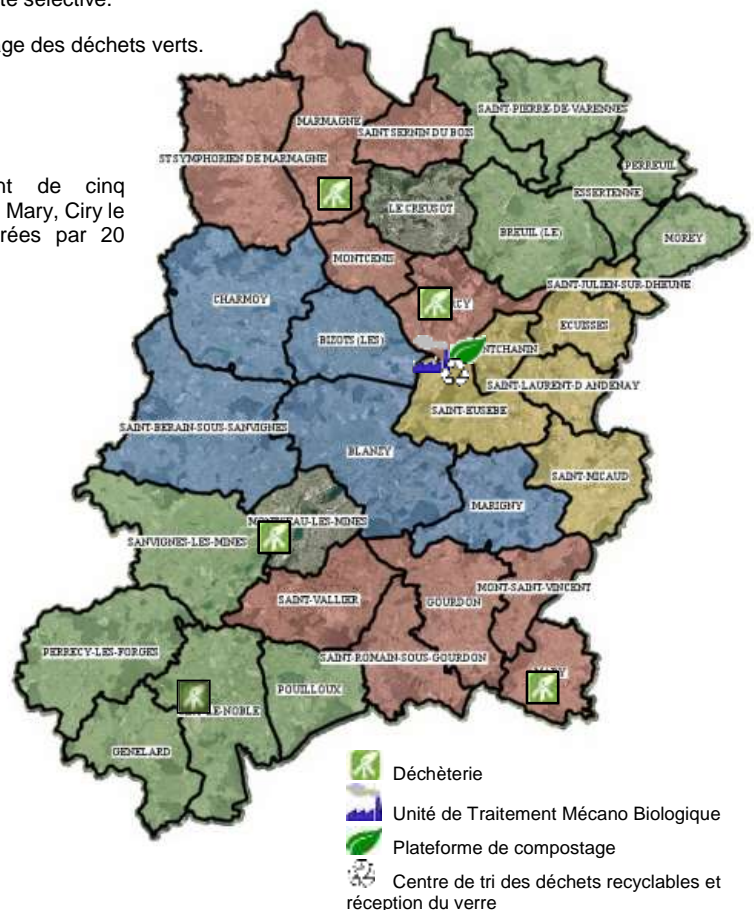
La collecte du verre, en apport volontaire, est assurée par CMR (Creusot Montceau Recyclage) dans le cadre de la délégation de service public « traitement ».

## 2 LES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

Le traitement des déchets est principalement réalisé en délégation de service public par Creusot-Montceau Recyclage (CMR) situé sur la commune de Torcy. Cette délégation de service public a été reconduite au 1er janvier 2011. Cet établissement regroupe les quatre entités suivantes :

- Traitement mécano-biologique des ordures ménagères.
- Centre de tri de la collecte sélective.
- Plateforme de compostage des déchets verts.
- Transfert du verre.

La CUCM dispose également de cinq déchetteries (Montceau les Mines, Mary, Ciry le Noble, Torcy et Marmagne) gérées par 20 agents, dont 4 chauffeurs.



## ③ PRÉVENTION DES DÉCHETS



La prévention des déchets est mise en œuvre à travers le programme Territoire zéro déchet, zéro gaspillage (TZDZG) qui s'est conclu fin 2019 sur un bilan positif.

Actions 2019 :

- Formations broyeurs et Formations compostage paillage
- Commerces éco-responsables 3<sup>ème</sup> édition
- Communes éco-engagées
- Projet de recyclerie

Le service prévention de la direction de la Gestion des Déchets a été créé à l'issue du programme TZDZG afin de poursuivre et développer l'offre d'accompagnement des usagers (particuliers, scolaires, commerces, communes) sur la thématique de la gestion des biodéchets.

79 animations proposées ont réuni 382 participants (lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation compostage et broyage, sensibilisation au tri des déchets...) auxquels s'ajoute la conférence Famille zéro déchet et les animations proposées lors de la Semaine européenne de réduction des déchets en novembre.

179 composteurs ont été distribués. 12 sites de compostage partagés sont présents sur le territoire.

118 prêts de broyeurs et 29 subventions à l'achat de broyeurs ont été soutenus par la CUCM

201 animations scolaires ont permis de sensibiliser à la prévention et au tri des déchets 1950 élèves répartis en 55 classes dans 34 établissements.

Le dispositif « Gourmet-bag » initié en 2016 s'est poursuivi avec les restaurateurs partenaires, contribuant ainsi à limiter le gaspillage alimentaire.

- **Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage 2016 - 2019 :**

*L'engagement de la Communauté urbaine Creusot-Montceau dans le programme TZDZG a été complet, et a permis de faire avancer sur le territoire communautaire la question de la prévention des déchets.*

*Au bout de ces trois années de TZDZG, la réussite de cette démarche se mesure à ses résultats quantitatifs, mais également à l'engagement des acteurs, à la participation de la population et à l'évolution des mentalités, palpable, sur la question des déchets.*

*Le programme TZDZG s'est décliné concrètement en 50 actions regroupées en 6 thématiques : 1. prévention-gaspillage ; 2. Eco exemplarité ; 3. Entreprises ; 4. Biodéchets ; 5. économie sociale et solidaire ; 6. communication – sensibilisation.*

*Les résultats atteints par les habitants de la CUCM à l'issue du programme sont les suivants :*

- Réduction de 8 % de la quantité de Déchets Ménagers Assimilés (hors gravats),
- Valorisation de 63% des Déchets Ménagers Assimilés hors gravats,
- Réduction de l'enfouissement des Déchets Non Dangereux de 5%,
- Réduction des apports de déchets verts en déchetterie de 22% en 5 ans (2015-2020).

*Ces résultats ne doivent pas masquer les efforts qu'il est nécessaire de poursuivre, notamment sur la réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux, la réduction des apports en déchets verts, le tri à la source des biodéchets et leur valorisation.*

- **30 nouveaux commerces éco-responsables en 2019**



Photo 1 Cérémonie de remise des labels commerces éco-responsables 3<sup>ème</sup> édition

Cette démarche vise à accompagner les artisans et les commerçants qui le souhaitent dans une démarche de réduction de la quantité et de la nocivité des déchets qu'ils produisent et que leur activité génère chez leurs clients.

Cette opération est intégralement prise en charge par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que la CUCM.

Depuis 2017, année de lancement de cette démarche, ce sont 116 commerces qui se sont concrètement impliqués dans cette thématique de réduction des déchets.



## 4 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Production totale de déchets pour la collectivité  
**(53 334)**

Production de déchets par hab/an  
**558kg**

### Comparaison :

- Production moyenne de DMA de 541 kg/hab en Bourgogne Franche Comté en 2015
- Production moyenne en déchèterie à 243 kg/hab. en BFC en 2015
- Production moyenne OMA en BFC (2015) de 298 kg/hab.
- production moyenne OMR en BFC (2015) de 202 kg/hab.

La production des déchets ménagers et assimilés a augmenté de 1% par rapport à l'année précédente.

La collecte du verre reste stable (+0,2%), baisse pour la collecte des emballages et journaux (-10%).

Les ordures ménagères résiduelles restent stables (+0.03%).

Les déchets apportés en déchetteries augmentent de plus de 5%,

### ► QUELS SONT LES DÉCHETS COLLECTÉS (DMA) ?

Type de déchets	Tonnage en tonnes	Tonnage en kg/hab.
Ordures ménagères résiduelles	20 038	210
Emballages journaux magazines	6 398	67
Verre	3 247	34
Déchèteries	23 651	247
<b>Total</b>	<b>53 334</b>	<b>558</b>

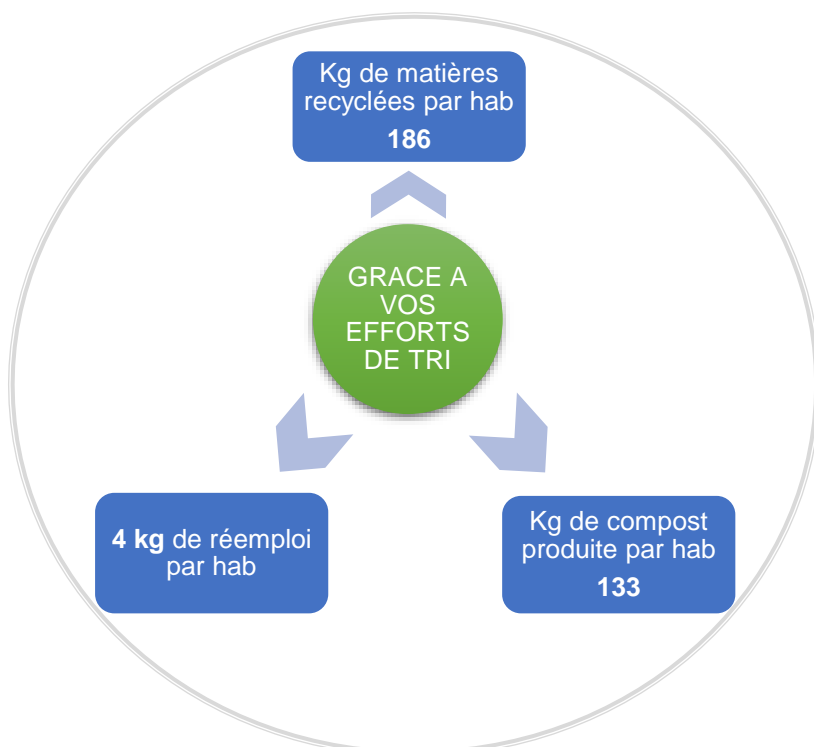
L'année précédente, le total des déchets collectés a été de 52 830 t soit 552 kg/hab./an.

### ► CONTRÔLE QUALITÉ COLLECTE SÉLECTIVE

LE NIVEAU DES ERREURS DE TRI SE STABILISE AUTOUR DES 23 % VARIABLE SELON LES SECTEURS DE COLLECTE (ENTRE 10% ET 40 %).

### ► OÙ VONT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

Type de déchets	Destination
OMR	CMR
Emballages recyclables	CMR
Verre	St Gobain-Chalon
Déchets verts	CMR
Encombrants	Grange-Véolia
Gravats	Torcy-SITA
Cartons	Torcy-SITA
Ferrailles	Passard
Bois	Torcy-SITA
DDS	EDIB



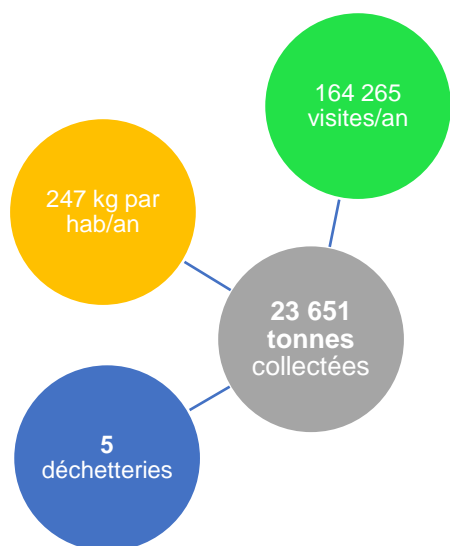
► TAUX DE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE : 64 %  
(Objectif de la LTECV : 55 % en 2020 et 65% en 2025)

Quantité de matières recyclées : 17 784 t  
Quantité de compost produit : 12 768 t  
Quantité de matières réemployées : 399 t



## 5 LE RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

L'accès au service est payant pour les professionnels. L'ensemble des usagers doit se munir d'un titre d'accès.



Types de déchets	Tonnage en tonnes	Tonnage en kg/hab.	Évolution 2019/2018
Déchets verts	7750	81,03	↗
Gravats	5928	61,98	↗
Encombrants	2874	30,00	↗
Ferraille	1082	11,31	↗
Carton	450	4,71	↘
Bois	2390	24,99	↗
Vêtements*	549	5,74	↗
Mobilier	1366	14,28	↘
Pneumatiques		0,00	
Objets réutilisables	58	0,61	↗
Radiographies	1,2	0,01	↗
Amiante liée	51	0,53	↘
Produits chimiques (DDS)	226	2,36	↗
D3E (équipements électroniques)	695	7,27	↘
Batteries/piles	23	0,24	↘
Huiles (minérales et alimentaires)	48	0,50	↗
Néons	2,3	0,02	↘
Polystyrène	4,37	0,05	↗
DASRI	0,55	0,01	↘
Films plastiques	1,74	0,02	↘
Roues jantées	21	0,22	↗
Plâtre	127	1,33	↗
<b>Total</b>	<b>23 651</b>	<b>247</b>	↗

(\*) collecte en déchetterie et sur les PAV dans les communes

L'année précédente, le total des déchets apportés en déchetterie a été de 22 876 t.

L'augmentation porte principalement sur les gravats (+15%), les encombrants (+8%) qui sont les déchets qui se valorisent le moins.

### Projets en cours et perspectives pour l'année 2020 :

- Poursuite du déploiement de la collecte en points d'apports volontaires sur les communes
- Préparation à l'extension des consignes de tri (ECT) pour 2022
- Année 4 : opération Commerces éco-engagés
- Poursuite du dispositif communes éco-engagées
- Élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- Finalisation de l'étude sur l'implantation d'une recyclerie sur le territoire communautaire

Un doute, une question ? appelez le

**N°Vert 0 800 216 316**

Appel gratuit depuis un poste fixe